



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# LYCEE VICTOR BERARD MOREZ

Année scolaire 2023/2024

## SECTION SPORTIVE SKI NORDIQUE et ALPIN



35 quai Aimé Lamy - 39400 MOREZ - Tél. 03 84 34 17  
00 [www.lyceedemorez.fr](http://www.lyceedemorez.fr)

# PRESENTATION

Etre admis à la section, c'est :

- Avoir 2 entraînements par semaine inclus dans l'emploi du temps (Mardi et jeudi matin pour les 1ères/terminales ; Mardi et jeudi après midi pour les 2ndes). Attention, certains choix de filière peuvent rendre difficile la compatibilité ski/cours dans l'EDT.
- Des séances d'entraînements encadrées par des entraîneurs qualifiés (enseignants d'EPS spécialisés, entraîneurs du comité départemental du Jura ou régional, moniteurs ESF).
- Des sites d'entraînements à proximité du lycée (salle section sur place, les Marais, les Rousses, les Tuffes, pistes alpines station les Rousses).
- Un suivi scolaire.
- Un suivi médical pour les élèves du pôle.

## Les objectifs de la section :

- Obtenir son baccalauréat en 3 ans.
- Atteindre son meilleur niveau de ski possible,
- Améliorer ses compétences techniques et ses capacités physiques pour obtenir le test technique d'entrée à la préparation au diplôme d'état.

## De son côté votre enfant s'engage :

- A obtenir de bons résultats scolaires qui lui permettront d'envisager l'orientation de son choix.
- A suivre avec assiduité et intensité les séances d'entraînements mises en place par les entraîneurs et à participer aux compétitions pour lesquelles il sera sélectionné.
- A s'engager à l'AS (association sportive du lycée) en prenant part au minimum aux compétitions de cross et de ski organisées.

# DETECTION et SELECTION DES ELEVES

Le lycée ne disposant que d'un nombre limité de places, une sélection des élèves se fera sur des critères scolaires et sportifs.

L'intégration d'un élève est effective pour une année et sera remise en cause et soumise à une nouvelle sélection chaque année.

## Les critères d'admission à la section sont :

- **Les résultats scolaires** : la commission d'admission portera une attention particulière aux résultats scolaires des élèves.
- **Les résultats sportifs** en club et sélection (comité départemental ou régional) de l'année en cours, ou de l'année précédente en cas de problème physique.
- **Les tests physiques** : chaque candidat sera classé en fonction des performances réalisées aux tests de sélection lors de la journée de détection : un test de course en montagne et un test de coordination, explosivité/vitesse.
- **Les tests sur neige** :  
Alpin : descente libre et tracé  
Nordique : parcours technique en ski classique et skating
- **Un entretien individuel.**

A partir de ces critères, une commission d'admission (composée du chef d'établissement, des professeurs coordonnateurs et des entraîneurs) décidera de la recevabilité ou non des candidatures (début juin). Votre enfant recevra la décision de la commission de recrutement fin juin (après décision académique d'affectation).

La commission se réserve le droit de recruter de manière exceptionnelle un élève n'ayant pu participer aux tests (blessures, stages, examens...).

L'inscription administrative se fera en juillet au Lycée Victor Bérard de Morez.

**Pour postuler à la section sportive nous vous demandons de nous retourner pour le 5 MARS 2023 (délai de rigueur) :**

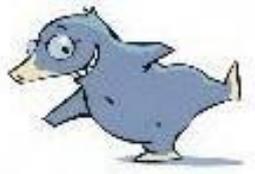
- La fiche de candidature est à télécharger sur le site du lycée de Morez

**Les tests techniques sur neige auront lieu le mercredi après-midi 8 ou 15 mars (ski alpin) , le 15 ou 22 (ski nordique) : convocation envoyée par mail.**

**DOSSIER A FOURNIR pour les tests physiques qui auront lieu en mai :**

- Les bulletins scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre de la classe de 3<sup>ème</sup> (de 2GT pour les candidats en 1<sup>ère</sup>)
- Les meilleurs résultats sportifs obtenus par votre enfant lors de la saison 2022/2023, ainsi que ses points FFS (à la date de candidature).
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski délivré pour la saison en cours (2022/2023) par un médecin du sport. Il sera valable uniquement pour les tests.





**POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

## **PROCEDURE D'ADMISSION**

5 MARS 2023 : **Dépôt des candidatures : Fiche candidature jointe ou à télécharger sur le site du lycée de Morez.**

8 OU 15 MARS 2023 : **Tests sur neige Alpin** (sur convocation)

15 OU 22 MARS 2023 : **Tests sur neige Nordique** (sur convocation)

Apporter le matériel demandé et vous munir pour le ski alpin d'un forfait station les Rousses (1/2 journée)

24 MAI 2023 : **Tests physiques** (sur convocation)

*Vous munir*

- Des documents cités ci-dessus.
- D'une tenue de sport (baskets, running, short)

Début JUIN 2023 : **Commission d'admission en section sportive**

Communication des résultats d'admission par courrier, sous réserve de la décision de la commission académique d'affectation en classe de seconde (fin juin).

Début JUILLET 2023 : **Inscription administrative en classe de Seconde, 1<sup>ère</sup> ou Terminale.**

(Selon décision de l'affectation académique fin

juin) A fournir (en plus du dossier commun aux classes de seconde) :

- Un certificat médical délivré par un médecin du sport, pour la saison à venir.  
(Valable de juillet de l'année en cours à juin de l'année suivante !)
- Le règlement intérieur de la section sportive : complété et signé.
- La charte d'engagement : complétée et signée.